

Connexions

Bulletin d'information de la Commission des droits de la personne du Manitoba

Volume 1, numéro 1, novembre 2001

Nouvelle présidente nommée à la Commission

M. Gord Mackintosh, procureur général du Manitoba, a nommé M^{me} Janet Baldwin, professeure principale de droit à la retraite, au poste de présidente de la Commission des droits de la personne du Manitoba.

M. Mackintosh a également annoncé la nomination de M. Jerry Woods, représentant national du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier, au poste de vice-président de la Commission.

M^{me} Baldwin, qui, à l'origine, avait été nommée membre du Conseil des commissaires en mai 2000, s'intéresse aux droits de la personne depuis fort longtemps et a beaucoup d'expérience dans ce domaine. En tant que nouvelle présidente de la Commission, elle espère effectuer un certain nombre de changements. Entre autres, elle dit qu'elle aimerait voir la Commission déposer ses propres plaintes lorsqu'il semble y avoir un problème systémique.

« J'aimerais que le Conseil utilise les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu du Code des droits de la personne pour déposer des plaintes dans des circonstances appropriées. Par exemple, nous recevons bon nombre de cas concernant les troubles d'apprentissage. Il se peut que ce soit un domaine où, après avoir examiné les politiques du gouvernement et l'octroi de fonds, il faudrait envisager la possibilité d'un problème systémique. »

M^{me} Baldwin a enseigné le droit à l'Université du Manitoba pendant 31 ans. Elle n'avait que 24 ans lorsqu'elle a commencé à enseigner et elle dit avoir été victime de discrimination en raison de son âge, de son sexe et de ses origines. Au fil des ans, elle s'est penchée sur un grand nombre de questions concernant l'égalité et la diversité. Elle a été présidente du President's Advisory Council on Women et directrice du Women's Secretariat. C'est elle qui a révisé les politiques de l'Université portant sur le harcèlement sexuel et les droits de la personne.

« La problématique hommes-femmes est le domaine où j'ai le plus d'expérience tant personnelle que pratique. Je crois toutefois que l'inégalité entre les sexes n'est qu'un des problèmes liés à la discrimination et à la diversité », a-t-elle déclaré. « Grâce à mes enfants, je crois que je suis devenue très sensibilisée aux répercussions qu'ont la discrimination, l'intimidation et le harcèlement dans nos écoles », a-t-elle conclu sur un plan personnel. M^{me} Baldwin tient par ailleurs à créer des partenariats éducatifs avec les directeurs et les commissaires d'écoles.

Elle a dit qu'elle s'est toujours intéressée aux droits de la personne, même si ce domaine n'occupait pas la première place dans sa carrière professionnelle en tant qu'avocate et professeure de droit.

« Je crois que le fait d'avoir vécu en Pologne m'a sensibilisée aux autres systèmes politiques, ainsi qu'à la manière dont vivent les gens d'autres pays. M^{me} Baldwin a fait des études supérieures en Europe de l'Est, tout particulièrement en Pologne,

THE MANITOBA
HUMAN RIGHTS
COMMISSION



LA COMMISSION DES
DROITS DE LA PERSONNE
DU MANITOBA

Visitez notre site Web à l'adresse

suivante : www.gov.mb.ca/hrc

ainsi qu'aux Etats-Unis, après avoir obtenu diplôme de l'université de Londres.

M^{me} Baldwin est résolue à être une présidente proactive. Elle tient, en plus de faire davantage de déclarations publiques sur des sujets d'intérêt public, à ce que la Commission dépose davantage de plaintes de son propre chef. Elle s'est déjà occupée de la question des droits des couples homosexuels et des réactions indésirables que certains groupes ethniques du Manitoba ont dû subir après les événements tragiques survenus aux États-Unis.

Présidente suite à la page 2

Changements apportés au Bulletin d'information de la Commission des droits de la personne du Manitoba

Bienvenue à la première édition de Connexions, le nouveau bulletin d'information de la Commission des droits de la personne du Manitoba. Celui-ci remplace l'ancien bulletin intitulé Les droits de la personne au Manitoba.

Grâce à ce nouveau bulletin, nous serons en mesure de vous faire parvenir des renseignements opportuns une fois par mois. Nous espérons aussi pouvoir améliorer notre distribution et mettons actuellement à jour notre liste d'envoi. Il s'agit d'un travail énorme pour lequel nous avons besoin de votre aide.

Nous avons découvert que bon nombre de personnes aimeraient mieux recevoir leur bulletin par télécopieur ou par courriel le jour de sa publication. C'est pourquoi nous désirons savoir comment vous aimeriez le recevoir. Veuillez remplir le formulaire ci-joint et nous le renvoyer par télécopieur ou par la poste. Vous pouvez aussi composer le numéro de téléphone qui est indiqué sur le formulaire.

Si vous ne prenez pas contact avec nous, nous tiendrons pour acquis que vous avez déménagé ou que vous ne désirez plus recevoir de l'information sur les droits de la personne au Manitoba. Nous rayerons alors votre nom de la liste d'envoi.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et espérons que ce premier numéro de Connexions vous fera plaisir.

Egalité des chances et absence de discrimination

Règlements

Atteindre un équilibre entre la sécurité et nos droits

Parfois, les questions de droits de la personne et de la sécurité se heurtent.

Une femme de quatre-vingt-neuf ans a déposé une plainte après que le locateur d'un complexe pour personnes âgées lui aurait dit que les triporteurs et les fauteuils roulants électriques étaient interdits sur les lieux.

La femme a déposé sa plainte auprès de la Commission, car, selon elle, cette interdiction constituait un manquement à l'obligation de répondre de façon raisonnable aux besoins des personnes ayant une mobilité restreinte. Elle a déclaré qu'elle était capable de marcher pour faire de courts trajets, mais qu'elle avait besoin d'un triporteur pour parcourir de plus longues distances.

Le mis en cause a dit qu'il s'agissait d'une question de sécurité. Une politique interdisant l'utilisation des triporteurs et des fauteuils roulants électriques dans les immeubles a été établie dans leur complexe en raison du risque éventuel que l'utilisation de ce genre de véhicules peut poser pour les autres résidents âgés. Les triporteurs peuvent, en effet, atteindre une vitesse de 8,8 km l'heure. En cas de collision, le poids de plusieurs centaines de livres pourrait causer, selon lui, des blessures dont une personne âgée ou fragile ne pourrait peut-être pas se remettre.

Les lignes directrices de la Commission en matière d'adaptation raisonnable précisent qu'un risque purement hypothétique pour la santé et la sécurité d'autrui suffit rarement à établir qu'il y a contrainte excessive. En d'autres termes, il faudrait un certain degré de probabilité.

Au cours de la médiation, dirigée par le conseil, le mis en cause a informé l'agent des droits de la personne que les responsables du complexe étaient en train de réviser les politiques concernant l'utilisation des engins motorisés. Peu de temps après, la Commission a reçu un exemplaire complet de leurs nouvelles lignes directrices et procédures concernant les aides à la mobilité et les engins motorisés, ainsi que la section révisée du guide d'information à l'intention des locataires sur l'utilisation des fauteuils roulants et des triporteurs et des fauteuils roulants électriques. En somme, les nouvelles lignes directrices permettent maintenant l'utilisation d'aides à la mobilité dans certaines circonstances tout en mettant l'accent sur la sécurité des résidents.

La plaignante était satisfaite des résultats et l'affaire a été classée.

13^e conférence annuelle de l'Association d'éducation juridique communautaire (CLEA)

Lundi 10 décembre 2001
Hôtel Sheraton (Winnipeg)

Appel de candidatures

Nous sollicitons des propositions de candidature pour le deuxième *Prix manitobain du dévouement à la cause des droits de la personne*.

Le Prix de cette année vise à rendre hommage à un groupe ou à une personne dont les activités auront fait avancer les droits de la personne dans le système éducatif ou grâce à celui-ci.

La date limite de soumission des propositions de candidature est le 9 novembre 2001. Veuillez envoyer vos propositions à l'Association d'éducation juridique communautaire (CLEA).

ÉDQUER POUR L'ÉGALITÉ

Pour souligner la Journée des droits de la personne, le 10 décembre, le Prix sera décerné ce même jour au cours du dîner de la conférence de la CLEA.

Éduquer pour l'égalité

Pour obtenir plus de renseignements ou une copie des critères du Prix, veuillez vous adresser à la CLEA au (204) 943-2382.

Déficiences invisibles

La plupart des gens ont déjà vu des personnes qui ont une déficience physique stationner leur véhicule dans des endroits désignés ou se servir d'une plate-forme élévatrice pour fauteuils roulants. Peut-être qu'ils se sont déjà demandés pourquoi les personnes qui utilisent ces services ne semblent pas toujours avoir une déficience.

La réponse peut être simple. Certaines personnes ont une « déficience invisible ». Récemment, une femme s'est vue interdire l'usage d'une plate-forme élévatrice par un membre d'un personnel de sécurité, car cet appareil était réservé aux personnes ayant une déficience. Cette femme avait la sclérose en plaques, une maladie qui est considérée comme une « déficience invisible ».

La plainte a été réglée de la manière suivante : la plaignante a reçu une lettre d'excuse et le personnel a dû suivre une formation. Il est important de savoir qu'une déficience n'est pas toujours visible. Il faut trouver un bon équilibre entre la nécessité d'agir avec tact et l'obligation de veiller à la bonne utilisation des appareils tels que les plates-formes élévatoires.

Pour communiquer avec nous

Winnipeg :

175, rue Hargrave, 7^e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 3R8
Courriel : hrc@gov.mb.ca
Tél. : (204) 945-3007
Télé. : (204) 945-1292
Sans frais : 1 888 884-8681
ATME : (204) 945-1292

Brandon :

Édifice du gouvernement provincial
340, rue Ninth
Brandon (Manitoba) R7A 6C2
Tél. : (204) 726-6261
Sans frais : 1 800 201-2551
Télé. : (204) 726-6152
ATME : (204) 726-6035

Le Pas :

Centre de commerce Otineka,
2^e étage
C.P. 2550
Le Pas (Manitoba) R9A 1M4
Tél. : (204) 627-8270
Sans frais : 1 800 676-7074
Télé. : (204) 623-5404
ATME : (204) 623-7892

Présidente suite de la page 1

Cette approche proactive permettra aussi de renouer des liens entre la Commission et diverses communautés de la province. M^{me} Baldwin a fait tout particulièrement mention de la communauté autochtone. « Je ne crois pas que la Commission ait perdu la confiance de certaines communautés, mais le lien qu'elle avait avec elles a été érodé », a-t-elle déclaré.

M^{me} Baldwin est heureuse d'avoir à ses côtés M. Jerry Woods, Indien de plein droit de la Première nation de Couchiching. M. Woods est devenu vice-président de la Fédération du travail du Manitoba en 1994, poste qu'il occupe toujours aujourd'hui. Il apportera de nouvelles idées au Conseil et jouera aussi un rôle important dans le renouement des liens avec la communauté autochtone du Manitoba.

M^{me} Robin Dwarka, directrice de l'administration de la Société d'aide juridique du Manitoba, et M. Fausto Yadao, ancien doyen des affaires étudiantes au Red River College, ont également été nommés à la Commission. Ils se joignent aux membres actuels du Conseil : D' Amarjit S. Arneja, M^{me} Roberta Frederickson, M^{me} Yvonne Peters, M. Randal Smith et M^{me} Diane Frith.